



Le S.I.T.O.M.A.P. a décidé de lancer une nouvelle opération d'aide au compostage domestique auprès des usagers résidant sur le territoire du syndicat. Chaque foyer a la possibilité d'acheter un composteur de son choix dans le commerce, le SITOMAP pourra ensuite subventionner cet achat suivant les modalités décrites ci-dessous :

## **MODALITES POUR L'ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR DOMESTIQUE**

L'aide au compostage se traduit par le versement d'une subvention à hauteur de:

- 20 € pour un composteur d'un volume inférieur ou égal à 400 Litres
- 25 € pour un composteur d'un volume supérieur à 400 Litres

Le nombre de composteur subventionné est limité à un par foyer. Les foyers dotés d'un composteur lors de la précédente opération ne pourront prétendre au versement d'une subvention. De plus, sans mention du volume sur la pièce d'achat, la subvention attribuée sera de 20 €.

Cette subvention se fera dans la limite des frais engagés et sur présentation des pièces suivantes :

- Une facture d'achat acquittée
- Un justificatif de domicile (taxe foncière ou d'habitation)
- Un RIB (pour le versement de la subvention par mandat administratif, qui est versée une fois par trimestre).

Tout administré faisant une demande de subvention s'engage à répondre aux questionnaires et enquêtes concernant la pratique du compostage dans le cadre du suivi de l'opération et à réserver l'utilisation du composteur à son habitation située dans une commune adhérente au S.I.T.O.M.A.P.

---

### **S.I.T.O.M.A.P.**

Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS

**Tel :** 02 38 32 76 20    **Fax :** 02 38 32 76 22

**Email :** [sitomap@sitomap.fr](mailto:sitomap@sitomap.fr)  
[www.sitomap.fr](http://www.sitomap.fr)